



## Assemblée générale

PROVISOIRE

UN LIBRARY

A/42/PV.88  
11 décembre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 88e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 2 décembre 1987, à 10 heures

président : M. FLORIN (République démocratique allemande)  
puis : M. CAÑETE (Paraguay)  
(Vice-Président)

a situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général [39] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/277, A/42/465 et Add.1, A/42/714)

M. OSMAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : La recherche de la paix au Moyen-Orient reste l'une des plus grandes préoccupations des Nations Unies. En fait, la situation qui se détériore dans la région oblige les Etats Membres à intensifier leurs efforts pour mettre fin à cette menace persistante à la paix et à la sécurité régionales et mondiales.

La question de Palestine a été confiée dès les premiers temps à l'Organisation mondiale et cette question, comme nous le savons, reste aujourd'hui le principal problème de la tension et du conflit au Moyen-Orient. On est largement d'accord aujourd'hui sur un règlement global des problèmes du Moyen-Orient, centré sur les aspirations et les droits légitimes du peuple palestinien.

La Somalie appuie fermement les éléments essentiels d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui ont été mentionnés dans les résolutions appropriées du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ces résolutions sont solidement fondées sur la Charte et les principes acceptés du droit international. Elles confirment qu'il est inadmissible d'acquérir des territoires par la force et confirment également le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous nous associons à l'appel lancé pour un retrait complet des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et pour la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à un Etat en Palestine.

Malheureusement, la voie vers la paix reste entravée par l'intransigeance d'Israël, par son mépris pour les décisions du Conseil de sécurité et par ses violations flagrantes du droit international. Comment peut-on définir la décision d'Israël d'annexer Jérusalem, sa promulgation de la "basic law" et ses tentatives de changer le caractère de la ville sainte de Jérusalem? Comment peut-on définir son annexion, tout aussi illégale, du territoire syrien occupé des hauteurs du Golan ou ses actions directes tendant à inclure la Rive occidentale et Gaza dans un Etat expansionniste israélien? Et que peut-on dire des humiliations quotidiennes, des injustices et des brutalités imposées au peuple arabe sous l'occupation israélienne, ou de la violation actuelle de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban par l'agression militaire et l'occupation?

M. Osman (Somalie)

Ce sont ces politiques odieuses qui engendrent l'incessante violence et les effusions de sang au Moyen-Orient, et il n'y aura pas de paix tant que l'on n'aura pas mis fin à ces politiques et annulé leurs effets. Il n'y aura surtout pas de paix possible dans la région tant qu'Israël continuera ses efforts obsessionnels de refuser aux Palestiniens non seulement leurs droits politiques légitimes, mais aussi le droit à l'existence en tant que peuple. Il est vraiment paradoxal de voir que ceux qui continuent cette politique de génocide sont ceux-là mêmes qui insistent pour que le monde n'oublie jamais l'holocauste nazi.

La communauté mondiale ne doit pas tolérer cette injustice aux proportions historiques. La Somalie est convaincue que le Conseil de sécurité prendrait une mesure importante vers la paix au Moyen-Orient s'il réaffirmait les dispositions de la résolution 242 (1967) en déclarant très clairement que le peuple palestinien a un droit légal à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant en Palestine.

Nous appuyons également fermement l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies et répété au cours des trois dernières années en vue de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. Il est encourageant de voir que l'appui à la conférence est venu d'un large échantillonnage de l'opinion internationale et d'importants groupes politiques et régionaux.

M. Osman (Somalie)

Ils reconnaissent que la conférence constituerait le cadre juridique et politique approprié pour des négociations de règlement global. Le seul représentant légitime du peuple palestinien, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), devrait bien sûr participer à la conférence sur un pied d'égalité avec les autres parties.

Mon gouvernement se réjouit de l'appui de l'Organisation de libération de la Palestine à la convocation de la conférence de la paix, et de son désir d'une paix fondée sur les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives aux questions du Moyen-Orient et de Palestine, conformément au plan de paix adopté au Sommet arabe de Fès en 1981 et réaffirmé aux réunions au sommet des pays arabes qui ont suivi.

Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a un rôle clef à jouer dans la promotion de la conférence de la paix et dans l'élaboration des modalités de sa convocation. Ma délégation espère que le Secrétaire général, qui déploie des efforts constructifs pour faire l'unanimité au Conseil sur des questions de procédure et de fond, recevra la coopération qui lui est nécessaire de la part de toutes les parties.

Il est évident que les événements qui se déroulent au Moyen-Orient ne favorisent ni l'entente ni la paix. Si on ne redouble pas d'efforts pour instaurer la justice et la légalité, la situation dans la région continuera de se détériorer et la violence et les effusions de sang menaceront davantage encore la paix et la sécurité régionales et mondiales. Il est assurément de l'intérêt de toutes les parties intéressées d'utiliser la cadre de paix que constitue l'Organisation des Nations Unies et de saisir toutes les occasions qui s'offrent de parvenir à une solution durable du conflit arabo-israélien. Il est grand temps de mettre fin à l'agonie des Palestiniens et à la violence et au conflit endémiques. Il est grand temps que le Moyen-Orient jouisse des bienfaits de la paix et de la sécurité.

La Somalie appuie sans réserve les projets de résolution sur le Moyen-Orient soumis à l'Assemblée générale et qui reflètent sa position sur les questions du Moyen-Orient et de Palestine. Seule l'application intégrale et concrète de ces résolutions permettra un règlement global du conflit du Moyen-Orient.

M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, j'aimerais citer l'une des observations faites par le Secrétaire général dans la conclusion de son rapport à la présente session de l'Assemblée générale :

M. Nogueira-Batista (Brésil)

"Quarante années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté ses premières résolutions à propos du conflit arabo-israélien. Malgré cet intérêt de longue date de l'Organisation et malgré les nombreuses résolutions adoptées depuis 1947, aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, la population de la région a subi d'incessantes souffrances et a connu cinq guerres majeures. Des dizaines de milliers de vies ont été sacrifiées et le conflit demeure explosif, avec des ramifications non seulement pour la région elle-même mais aussi pour la communauté internationale tout entière. Au coeur même de ce conflit se trouve le sort tragique des Palestiniens, dont la plupart vivent aujourd'hui sous l'occupation ou en exil." (A/42/714, par. 36)

Le Gouvernement brésilien appuie fermement le point de vue selon lequel il faut rechercher un règlement pacifique de la question de Palestine sur la base des principes de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). La recherche d'une solution juste, globale et durable à cette question, qui demeure au centre du conflit arabo-israélien, devrait par conséquent suivre les principes directeurs suivants : retrait total des forces israéliennes de tous les territoires occupés depuis 1967; reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à exister à l'intérieur de frontières internationalement reconnues; reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté dans son propre territoire; et participation du peuple palestinien, par l'intermédiaire de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul et légitime représentant, à toute négociation concernant son avenir.

Nous notons avec grand intérêt l'activité politique et diplomatique intense déployée au sein de l'Organisation des Nations Unies et par les parties intéressées au différend arabo-israélien pour trouver les moyens de parvenir à un règlement pacifique au conflit. Le Gouvernement brésilien constate avec satisfaction qu'il est question de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. A notre avis, une telle conférence devrait se tenir sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. Nous sommes convaincus qu'une initiative de ce genre offre les plus grandes chances de règlement général du conflit arabo-israélien.

M. Nogueira-Batista (Brésil)

Dans le contexte des différends qui existent au Moyen-Orient, mon pays est particulièrement ému par la tragédie qui se déroule au Liban et par les souffrances de son peuple pendant tant d'années de guerre et d'instabilité. Nous voyons peser une menace sur l'intégrité d'un Etat avec lequel mon pays entretient d'étroites relations d'amitié, du fait de la présence au Brésil de nombreux Libanais diligents et de leurs descendants. Ma délégation regrette que les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur la question libanaise n'aient pas été pleinement appliquées, car assurément elles offrent un cadre approprié pour entamer des négociations concrètes entre les principales parties intéressées.

L'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban doivent être respectées. Nous demandons par conséquent une fois de plus à toutes les forces étrangères de se retirer du Liban, de façon à permettre à ce pays d'entamer un processus de réconciliation interne et de reconstruction nationale et d'assumer son rôle traditionnel dans les instances tant régionales qu'internationales.

M. DOS SANTOS (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Depuis plus de 40 ans, la situation au Moyen-Orient est un sujet de préoccupation pour l'opinion mondiale. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont exprimé cette préoccupation et ont toujours maintenu cette question à leur ordre du jour. Ils ont adopté de nombreuses résolutions et de nombreuses recommandations sur la question et pourtant la situation ne s'est pas améliorée. Aujourd'hui plus qu'auparavant, le Moyen-Orient reste l'une des menaces graves à la paix et à la sécurité. La persistance de cette tension à la suite des pratiques agressives continues d'Israël mène inévitablement à une escalade des actes de violence.

La question de Palestine, qui est au coeur de la question du Moyen-Orient, n'est toujours pas résolue. Le droit de naissance du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance ne lui a toujours pas été accordé.

Les Palestiniens ont dû quitter leurs foyers et chercher refuge dans tout le Moyen-Orient. Ceux qui sont restés dans la Palestine occupée sont victimes d'une répression constante de la part des autorités occupantes. Même ceux qui cherchent refuge dans d'autres pays ne sont pas à l'abri des actes d'agression des autorités israéliennes : ils sont poursuivis, bombardés, enlevés et assassinés. Israël continue ses attaques sanglantes contre le peuple palestinien dans les camps de réfugiés au Liban, les bombardant par voies maritime et aérienne et causant des pertes de vies, en particulier parmi les femmes et les enfants. La pratique du bouclage des camps de réfugiés au Liban est un fait bien connu de tous. Les scènes tragiques de Saïda, de Tyr et de Beyrouth que nous avons vues à la télévision ne sont pas encore oubliées.

Ces actes ne se limitent pas au Moyen-Orient. L'agression lâche et injustifiée perpétrée par Israël contre la Tunisie en 1985 est encore présente à notre mémoire et montre très clairement jusqu'où Israël est prête à aller pour appliquer ses politiques expansionnistes et agressives.

La politique agressive d'Israël, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires arabes occupés, continue sans relâche. Les pratiques illégales d'établissement de colonies dans les territoires occupés, la politique d'expropriation et de déportation ont été renforcées. Les activités israéliennes dans les territoires occupés, de la Rive occidentale à la bande de Gaza et au Golan syrien, sont tout particulièrement préoccupantes. La judaïsation de ces territoires par l'installation de colons juifs n'est qu'une tentative de changer la

M. Dos Santos (Mozambique)

composition démographique des territoires occupés. Non seulement cette politique est contraire aux résolutions pertinentes des Nations Unies, mais elle complique aussi la situation déjà difficile au Moyen-Orient.

Israël continue d'occuper le Sud-Liban, d'où il mène sa politique d'agression et de harcèlement contre ce pays, notamment contre les villages et la population des environs. Nous condamnons vigoureusement l'occupation et l'annexion de la partie sud de ce territoire et nous saluons chaleureusement la lutte de résistance du peuple libanais, qui cherche à sauvegarder son indépendance, son unité et son intégrité territoriale. Nous rejetons véhémentement la prétention inacceptable d'Israël selon laquelle son annexion du Sud-Liban a été motivée par ses propres raisons et besoins en matière de sécurité. La sécurité d'un pays ne doit pas être assurée au détriment de l'indépendance et de l'intégrité territoriale d'un autre. Nous exigeons d'Israël qu'il respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, ainsi que le droit international.

La collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud raciste est une question qui préoccupe beaucoup la communauté internationale. La coopération entre ces régimes, notamment dans les domaines militaire et nucléaire, constitue un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. La conduite internationale de ces pays est révélatrice. Ces deux régimes sont des régimes agressifs et expansionnistes tant dans leur nature que dans leurs pratiques. Ils déstabilisent leurs voisins et créent l'instabilité dans leurs régions respectives. On sait bien que ces deux régimes ne peuvent pas survivre sans l'appui qu'ils reçoivent de leurs alliés qui - faut-il s'en étonner? - sont les mêmes.

Il a été dit et redit que la question de Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient. La paix au Moyen-Orient ne pourra donc être réalisée que si le peuple palestinien exerce ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant et souverain. La paix au Moyen-Orient ne peut être réalisée qu'avec le retrait d'Israël des territoires arabes occupés et le strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territorial et de l'indépendance de tous les Etats de la région, ainsi que de leur droit de vivre en paix et en liberté.

Ma délégation s'associe aux délégations qui se sont déclarées en faveur de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, dans le cadre des Nations Unies, en tant que contribution essentielle à la réalisation



M. Dos Santos (Mozambique)

d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Une telle conférence, à laquelle participeraient tous les membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties concernées, devrait également inclure la participation sur un pied d'égalité de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien.

Nous comprenons que des divergences de vues persistent, notamment sur la portée, la date et, surtout, les participants à la conférence. Nous pensons qu'il faudrait résoudre ces divergences dès que possible. Nous sommes bien conscients de la nature complexe des questions en jeu et nous n'attendons pas de miracle. Ce dont nous avons besoin c'est d'une volonté politique inébranlable.

Nous espérons sincèrement que lorsque cette session de l'Assemblée aura réaffirmé sa position sur la question du Moyen-Orient et sa position sur les moyens de parvenir à une solution pacifique, toutes les parties répondront favorablement.

Mon pays appuie pleinement les efforts du Secrétaire général des Nations Unies en vue d'un progrès dans le règlement pacifique du problème du Moyen-Orient. Nous espérons qu'il continuera ses contacts actifs avec les parties concernées pour parvenir à une solution juste et durable.

Le conflit arabo-israélien n'est pas la seule source de tension au Moyen-Orient. La guerre entre l'Iran et l'Iraq en est maintenant à sa huitième année. Cette guerre non seulement a coûté la vie à des milliers de personnes dans les deux pays mais a également entraîné beaucoup de souffrances et de destructions. Cela a mené à un gaspillage incalculable de ressources et de richesses nationales, avec toutes les conséquences néfastes que cela peut avoir sur les activités sociales et économiques.

M. Dos Santos (Mozambique)

Un autre aspect alarmant de ce conflit est que plus il se prolonge et plus les risques d'une ingérence extérieure augmentent. Les événements récents parlent d'eux-mêmes. Nous espérons très sincèrement que les deux parties au conflit répondront aux appels répétés qui ont été lancés par le Mouvement des non-alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation des Nations Unies. En même temps, tous ceux qui ne participent pas au conflit doivent s'abstenir de toute activité susceptible d'aggraver la situation, avec toutes les conséquences que cela aurait pour la paix et la sécurité internationales. Nous pensons que le renforcement sans précédent de la présence militaire étrangère dans la région ne saurait faciliter un règlement du conflit. La menace ou l'emploi de la force ne mettront pas fin à la crise. Il importe de trouver une solution politique, et cela implique un engagement et des négociations politiques.

Pour conclure, ma délégation tient à rendre un hommage bien mérité au peuple palestinien, qui malgré les difficultés qu'il a connues n'a pas perdu espoir et courage et poursuit sa lutte sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime.

M. JOSSE (Népal) (interprétation de l'anglais) : Cela fait maintenant 20 ans que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 242 (1967). On pensait à l'époque qu'il s'agissait d'un grand pas en avant sur la voie d'un règlement global et négocié de tous les aspects du conflit arabo-israélien. Il est d'autant plus grave de constater que, depuis lors, la population du Moyen-Orient a été soumise à toutes les horreurs, a connu toutes les souffrances et toutes les vicissitudes de deux grandes guerres. Elle avait déjà auparavant subi le traumatisme de deux autres affrontements majeurs.

Il est naturel, dans ces circonstances, que la communauté internationale éprouve un sentiment d'échec et d'impuissance. Lorsqu'on rappelle que la violence et l'hostilité font désormais partie intégrante de la vie quotidienne au Moyen-Orient, on est plongé dans la mélancolie et le désespoir. On est envahi par un sentiment de douleur à la pensée que le fragile statu quo risque à tout moment d'être ébranlé par un autre conflit arabo-israélien, encore plus dévastateur peut-être. Les incertitudes dues à la guerre entre l'Iran et l'Iraq, qui dure déjà depuis huit ans, sont bien de nature à augmenter les craintes générales. Comme les rapports pertinents du Secrétaire général l'ont montré, le statu quo malaisé et

M. Josse (Népal)

tendu a été obtenu à un prix excessivement élevé par les parties concernées : ralentissement du développement économique, instabilité sociale et réduction du libre arbitre.

Dans un contexte aussi sombre, la communauté internationale devra se fixer comme priorité centrale la recherche d'un règlement global qui assure une paix juste et durable susceptible de répondre aux aspirations de tous les peuples de la région.

Pour ce qui est du Népal, une de ces aspirations fondamentales est celle du peuple palestinien. Le Népal est fermement convaincu qu'un règlement de paix global au Moyen-Orient doit se fonder sur la reconnaissance du droit inaliénable à l'Etat du peuple palestinien, dont le seul représentant légitime est l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

De même, le Népal reste convaincu qu'Israël, Membre à part entière de cette organisation mondiale, a le droit à une existence indépendante et souveraine dans la région. Cette aspiration, elle aussi, doit être reconnue par tous, y compris les principales parties au conflit arabo-israélien, pour qu'un règlement juste et durable puisse être réalisé. De l'avis du Népal, agir autrement reviendrait à saper les principes universellement acceptés de conduite interétatique et à remettre en question les Nations Unies qui, comme chacun sait, ont été à l'origine de la création d'Israël.

Le Népal est convaincu que tous les Etats de la région, y compris Israël, ont le droit de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il est néanmoins persuadé qu'aucune structure de paix durable ne saurait être édiflée au Moyen-Orient sur les sables d'une occupation illégale. Pourtant, un règlement de paix durable au Moyen-Orient continuera à échapper à la communauté internationale aussi longtemps qu'Israël maintiendra sa mainmise sur les territoires d'autres Etats souverains et tant qu'il poursuivra effrontément une politique de colonies de peuplement, au mépris flagrant de toutes les normes acceptées du droit international. Ma délégation tient par ailleurs à réitérer que le Népal est fermement opposé à la politique israélienne qui consiste à créer des zones dites de sécurité à l'intérieur du territoire de son voisin souverain. Le Népal rejette cette doctrine inacceptable et fallacieuse qui prétend que la sécurité et la souveraineté d'Israël sont plus importantes que la sécurité et la souveraineté du Liban.

M. Josse (Népal)

Après avoir esquissé les principaux éléments de la politique du Népal et ses préoccupations en ce qui concerne le Moyen-Orient, j'ajouterai que notre vote sur les projets de résolution pertinents présentés au titre du point de l'ordre du jour en discussion procédera de ces considérations et de notre appui ferme aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Au nom de ma délégation, je tiens à exprimer une profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Nous avons pris note en particulier de ses efforts tout particuliers pour convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. A cette occasion, nous réaffirmons le soutien constant du Népal à toute initiative de paix susceptible de favoriser la réalisation d'une paix juste et durable, y compris les entreprises tant bilatérales qu'internationales, en particulier les négociations tenues sous les auspices des Nations Unies. Le Népal continue à appuyer la proposition d'une conférence internationale de la paix, à laquelle participeraient toutes les parties directement intéressées et les membres permanents du Conseil de sécurité.

M. Josse (Népal)

Nous avons pris dûment note des nombreuses consultations menées cette année par le Secrétaire général, y compris avec les membres du Conseil de sécurité, sur les principes et les modalités de cette conférence. Nous sommes disposés, si on nous le demande, à coopérer pleinement à des consultations de ce genre avec le Secrétaire général, après que mon pays sera devenu membre non permanent du Conseil de sécurité, le 1er janvier 1988.

Tout en étant encouragés par l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la composition et l'ordre du jour de cette conférence internationale sur le Moyen-Orient ne devraient pas présenter d'obstacles insurmontables, nous estimons que le refus du Gouvernement d'Israël dans son ensemble d'accepter le principe de cette conférence sous les auspices des Nations Unies constitue un grave obstacle aux perspectives d'une paix durable au Moyen-Orient. Même si le large appui international en faveur de cette conférence est encourageant, nous demandons néanmoins à toutes les parties intéressées de manifester leur coopération et leur compréhension.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que depuis plusieurs années déjà le Népal - en tant que modeste contribution à la paix au Moyen-Orient - participe aux opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) au prix de sacrifices financiers et physiques considérables. Tout en sachant que cette opération de maintien de la paix ne peut remplacer un règlement de paix global et négocié, nous persistons à penser qu'elle contribue à limiter et à prévenir les conflits dans la région où elle est déployée. Par conséquent, il est regrettable que, contrairement à ce qu'on espérait, la FINUL ne reçoive pas le soutien financier de certains milieux. Nous nous félicitons néanmoins de la décision prise par d'autres d'accroître leur contribution financière à la FINUL.

M. DIMKA (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Les Nations Unies ont été créées pour mettre un terme aux guerres, promouvoir le règlement pacifique des conflits, garantir les droits de l'homme et promouvoir l'autodétermination de tous les peuples. Malheureusement, ces nobles objectifs sont violés quotidiennement au Moyen-Orient. La situation grave qui y règne est due, comme chacun sait, à la politique d'agression de l'Etat d'Israël que les ambitions expansionnistes ont conduit à refuser au peuple palestinien le droit à l'autodétermination dans un Etat qui lui soit propre, comme le prévoyait la résolution 181 (II) adoptée en 1947 par l'Assemblée générale. La politique expansionniste d'Israël a également aggravé ses conflits avec ses voisins au Moyen-Orient.

M. Dimka (Nigéria)

Les Nations Unies sont saisies des différents éléments du problème du Moyen-Orient depuis 1947. Cette année marque le quarantième anniversaire de la douloureuse tragédie du peuple palestinien dont le sort est au coeur même du problème du Moyen-Orient. Le sort du peuple palestinien est décrit une fois encore, comme c'est le cas depuis 1976, dans les deux documents dont l'Assemblée générale est saisie, à savoir le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/42/35) et le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/42/650). Ces deux documents dressent un tableau consternant des violences dont est victime le peuple palestinien. Ces deux documents font état également de l'annexion par Israël des territoires occupés, des expulsions et des déportations des Palestiniens, des restrictions de la liberté de mouvement, des châtiments collectifs et des fermetures répétées des universités arabes dans les territoires occupés. Il n'est pas exagéré de dire que, depuis la création des Nations Unies, nul peuple n'a été traité avec autant de brutalité que le peuple palestinien et le peuple sud-africain.

Cette année marque un autre anniversaire peu glorieux au Moyen-Orient. Il y a 20 ans, l'Etat d'Israël s'emparait de parties importantes des territoires arabes sur la Rive occidentale, de la bande de Gaza, des hauteurs du Golan et de Jérusalem-Est, exerçant ainsi son contrôle sur un grand nombre de Palestiniens et de Syriens.

Il y a cinq ans, Israël a une nouvelle fois violé, sans provocation, la Charte en envahissant le Liban, et, au moment où je vous parle, il maintient une prétendue zone de sécurité dans la région. En violation flagrante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies qui interdit l'acquisition de territoires par la force, Israël cherche à modifier la nature physique et la composition démographique des territoires occupés. Les Nations Unies ont déclaré à juste titre que les actions israéliennes dans les territoires occupés étaient nulles et non avenues.

Les annexions constantes, les invasions sporadiques et la répression incessante auxquelles se livre Israël aggravent les tensions au Moyen-Orient et contribuent à rendre plus difficile encore la réalisation de la paix à laquelle aspire la majorité des Etats. Cependant, la paix au Moyen-Orient est maintenant plus urgente que jamais si l'on veut éviter à la région une nouvelle guerre régionale dont les conséquences seraient catastrophiques.

M. Dimka (Nigéria)

Les Nations Unies ont déployé des efforts inlassables dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité a énoncé les principes qui doivent être appliqués si l'on veut réaliser une paix juste et durable dans la région. Les principes ont été affirmés dans la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité qui demande leur application. En bref, les principes sont les suivants : "retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit (de 1967); cessation de toutes assertions de belligérance et respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force".

M. Dimka (Nigéria)

Ces principes ont été décrits plus avant dans la Déclaration de Genève de 1983 sur la Palestine, qui expose les principes directeurs, notamment :

"a) La réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit de créer son propre Etat indépendant en Palestine;

b) Le droit de l'Organisation de libération de la Palestine, le représentant du peuple palestinien, de participer sur un pied d'égalité avec les autres parties à tous les efforts, délibérations et conférences intéressant le Moyen-Orient;

c) La nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et, par conséquent, la nécessité d'obtenir le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem;

d) La nécessité de résister et d'opposer un refus à toute politique et pratique israélienne dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, et à toute situation de fait créée par Israël, qui sont contraires au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'implantation de colonies de peuplement, car ces politiques et pratiques constituent des obstacles majeurs à l'instauration de la paix au Moyen-Orient;

e) La nécessité de déclarer à nouveau nulles et non avenues toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël, la puissance occupante, qui ont modifié ou visé à modifier le caractère et le statut de la ville sainte de Jérusalem, y compris l'expropriation de terres et de biens sis sur ces terres, en particulier la prétendue 'loi fondamentale' sur Jérusalem et la proclamation de Jérusalem comme capitale d'Israël;

f) Le droit à l'existence de tous les Etats de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues dans la justice et la sécurité pour tous, ce qui présuppose, comme conditions sine qua non, la reconnaissance et la réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien." (A/CONF.114/42, p. 2)

Pour mettre en oeuvre ces principes, la Conférence de Genève a suggéré la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies.



M. Dimka (Nigéria)

L'autodétermination des peuples et le règlement pacifique des différends sont les deux grands principes de politique étrangère du Gouvernement de la République fédérale du Nigéria. En conséquence, le Nigéria a approuvé les éléments de la Déclaration de Genève qui figurent dans la résolution 38/58 C de 1983, et a voté pour la résolution, convaincu qu'elle constituait le cadre pour rechercher une solution au différend arabo-israélien qui dure depuis 40 ans.

Toutefois, ce que dit le Secrétaire général dans son rapport au sujet des efforts louables qu'il déploie en vue de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient est décevant. Selon les propres termes de M. Javier Pérez de Cuéllar :

"On n'a pas pu encore obtenir l'accord de toutes les parties sur le principe d'une conférence internationale..." (A/42/1, p. 4)

Tout en encourageant le Secrétaire général à continuer ses consultations avec toutes les parties afin d'assurer la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, force nous est d'exprimer notre inquiétude devant le refus absolu d'Israël de participer à une telle conférence internationale de la paix. L'attitude d'Israël représente une opposition tacite à un règlement pacifique qui pourrait rallier l'approbation universelle. La délégation du Nigéria demande encore une fois à toutes les parties, en particulier au Gouvernement d'Israël, d'oeuvrer à la paix en collaborant avec les Nations Unies dans la recherche d'une solution globale et négociée au conflit le plus tragique et le plus long du XXe siècle.

Israël pourrait faire progresser la cause de la paix au Moyen-Orient en mettant en oeuvre certaines mesures propres à accroître la confiance. Entre autres, Israël doit cesser immédiatement sa politique de la "poigne de fer" dans les territoires occupés. Il doit aussi s'abstenir de multiplier ou d'étendre les colonies de peuplement. Israël doit également retirer ses troupes du Sud-Liban afin que la Force des Nations Unies au Liban puisse assumer son mandat. Tout cela montrerait qu'Israël est prêt à favoriser l'instauration de la paix et à permettre ainsi que l'on forge des hoyaux des longues épées brandies au Moyen-Orient.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Au cours des 40 dernières années, il y a eu dans le monde plus de 100 conflits et guerres régionaux dont les victimes se sont chiffrées à plus de 20 millions. Malheureusement, la majeure partie de ces conflits sanglants ont eu

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

lieu dans la région du Moyen-Orient. Vague après vague déferlent sur le Moyen-Orient des conflits qui coûtent cher au monde arabe, épuisent ses ressources matérielles et intellectuelles, détournent ses peuples du développement créateur. On constate depuis longtemps que les conflits qui existent de longue date et qui causent des pertes humaines qui se chiffrent en centaines de milliers font l'objet de nouvelles quotidiennes dans les médias. Le conflit arabo-israélien, qui cède maintenant le pas à la guerre longue et sanglante entre l'Iran et l'Iraq, en est un exemple. Il est dangereux non seulement parce qu'il menace la paix mais aussi parce qu'il fait obstacle à un règlement des problèmes cardinaux en l'absence duquel il est impossible de garantir la survie de l'humanité.

La communauté mondiale a toujours prêté attention aux problèmes du Moyen-Orient. C'est ainsi que le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport sur cette question (A/42/714) écrit ce qui suit :

"Quarante années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté ses premières résolutions à propos du conflit arabo-israélien. Malgré cet intérêt de longue date de l'Organisation, malgré les nombreuses résolutions adoptées depuis 1947, aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, la population de la région a subi d'incessantes souffrances et a connu cinq guerres majeures. Des dizaines de milliers de vies ont été sacrifiées et le conflit demeure explosif, avec des ramifications non seulement pour la région elle-même, mais aussi pour la communauté internationale tout entière. Au coeur même de ce conflit, se trouve le sort tragique des Palestiniens, dont la plupart vivent aujourd'hui sous l'occupation ou en exil." (A/42/714, par. 36)

Comment épargner aux peuples arabes cette constante menace de guerre? La réponse est simple. On ne peut le faire qu'en mettant un terme au risque constant d'une nouvelle agression d'Israël qui, depuis le jour de sa création, fait fi de la légalité internationale représentée par l'ONU, sa Charte et des décisions qu'elle a adoptées de 1947 à ce jour. Non content de priver le peuple palestinien de ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, Israël a perpétré en 1967 une agression contre trois pays arabes voisins : la Syrie, la Jordanie et l'Egypte. Vingt ans plus tard les conséquences de cette agression ne sont toujours pas éliminées.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Après s'être emparé des territoires palestiniens et des autres territoires arabes, Israël y a mis en place un régime d'occupation reposant sur le terrorisme et la force violente. Par la suite, Israël est carrément passé à l'annexion de ces territoires, comme dans le cas de Jérusalem-Est et des hauteurs du Golan. L'agression israélienne a provoqué au Moyen-Orient un climat d'instabilité et de tension. Le conflit arabo-israélien n'étant pas réglé, il y a là un terrain propice à de nouvelles situations de conflit.

C'est précisément Israël qui est pleinement responsable du maintien des tensions au Moyen-Orient, mais les forces qui ont intérêt à exploiter ce conflit international dans la poursuite de leurs buts égoïstes partagent cette responsabilité.

Les nombreuses résolutions et décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à propos du Moyen-Orient sont ouvertement sabotées par Israël. La principale raison de ce mépris de l'opinion publique internationale et de la volonté de la communauté internationale tient au fait que, dans ses activités, Israël continue à pouvoir compter sur l'appui des Etats-Unis d'Amérique. Le caractère tout particulier des relations américano-israéliennes se reflète concrètement dans l'"alliance stratégique" entre les deux pays, spécialement dans la participation d'Israël au programme de la "guerre des étoiles". Les Etats-Unis protègent pleinement leur partenaire et lui apportent un soutien militaire, politique, économique, financier, diplomatique ainsi que dans le domaine de l'information et de la propagande. Grâce à l'appui dont je viens de parler, Israël peut se maintenir au sud du Liban, occuper la Rive occidentale, la bande de Gaza et les hauteurs syriennes du Golan. Cet appui permet à Israël, non seulement de repousser toutes les propositions de règlement du conflit, mais de faire en permanence pression sur les pays arabes qui s'efforcent de régler ce conflit.

La communauté internationale est particulièrement préoccupée par la position d'Israël à propos de la non-prolifération des armes nucléaires. Depuis 40 ans, Israël a pour politique de développer son potentiel nucléaire, comme en témoigne notamment son refus de devenir partie à l'Accord sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les nombreuses informations parues à maintes reprises dans la presse confirment qu'Israël a fait des essais de missiles à portée intermédiaire capables de transporter des ogives nucléaires. Ce fait inquiétant est confirmé dans le

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la question de l'armement nucléaire d'Israël, où l'on peut lire :

"Il ne fait donc aucun doute qu'Israël a la capacité technique de fabriquer des armes nucléaires et possède les vecteurs nécessaires pour lancer ces armes sur des cibles situées dans la région." (A/42/581, par. 2)

Il va sans dire que cette politique aggrave les tensions au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, comme jamais auparavant, il est évident qu'Israël, par son attitude qui consiste à aborder par le recours à la force les problèmes du Moyen-Orient, méconnaît non seulement les intérêts des peuples arabes de la région, ceux du peuple palestinien notamment, mais aussi la position essentielle de la communauté internationale sur le règlement de ce conflit.

Ceux qui sont hostiles à un règlement général du conflit au Moyen-Orient préconisent des négociations directes entre Israël et ses voisins arabes. Il suffit de se souvenir de l'échec des négociations sur la prétendue "autonomie palestinienne", découlant des accords de Camp David, de l'histoire de sinistre réputation de l'"accord de paix" imposé par Israël au Liban, pour se convaincre du manque de fondement de cette approche.

Il y a cependant une autre voie. Elle repose sur l'élaboration, sous les auspices de l'ONU et avec les efforts concertés des Etats Membres, de modalités de paix générale au Moyen-Orient. Ce concept, reflété dans les résolutions et décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, part du principe que la question de Palestine est au coeur du conflit au Moyen-Orient et qu'il ne peut être réglé de manière équitable que grâce aux efforts concertés de toutes les parties intéressées. Ce règlement doit prévoir le retrait général des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967; la réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris son droit de créer un Etat indépendant; la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à vivre dans des conditions de paix et de sécurité.

La mise au point d'un programme de règlement, qui prend en considération aussi bien les intérêts légitimes des parties que les réalités politiques existantes et qui rallie virtuellement l'appui universel de la communauté internationale, est assurément tout à l'honneur de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation appuie fermement ce concept de règlement et recommande son application intégrale et inconditionnelle.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Le moment nous paraît venu d'appliquer les principes d'une nouvelle pensée politique à la recherche d'une solution aux problèmes du Moyen-Orient - pensée politique qui exige de l'audace, une prise en considération des réalités et l'abandon des stéréotypes.

Comme il est dit dans l'article de M. Gorbatchev intitulé "Réalité et garanties d'un monde sûr" :

"Il faut bien entendu, à tous les stades d'un conflit, faire largement usage de tous les moyens de règlement pacifique des différends et des désaccords entre les Etats." (A/42/574, p. 7)

La voie qui mène à un règlement général et complet du conflit arabo-israélien passe par la convocation, sous les auspices de l'ONU, d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties intéressées, y compris l'OLP et les Etats membres permanents du Conseil de sécurité. Depuis la fin de la précédente session de l'Assemblée générale, l'idée de la convocation d'une telle conférence est de plus en plus soutenue, comme en témoignent de façon convaincante les interventions prononcées à cette tribune par les représentants d'Etats les plus divers. Cela a été souligné dans le rapport du Secrétaire général (A/42/714).

A la lumière de l'évolution actuelle de la situation, la convocation de cette conférence est de plus en plus indispensable et urgente. A l'heure actuelle, il n'y a simplement pas d'autre choix. Même ceux qui ne veulent pas y participer et qui votent obstinément contre toutes les résolutions où l'on mentionne cette possibilité commencent à parler de la conférence comme d'une chose possible. Cela étant, il faut envisager de passer aux mesures pratiques en vue de sa préparation, en commençant par exemple par les travaux préparatoires dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations Unies.

On ne peut que s'inquiéter de voir qu'avant même que cette idée se concrétise, on commence déjà à essayer d'en faire un organe décoratif sans aucun pouvoir réel, un écran derrière lequel pourront se dérouler de nouvelles négociations séparées. La RSS d'Ukraine condamne catégoriquement ces activités. Les efforts de la communauté internationale à l'heure actuelle doivent viser à créer des conditions propices à cette conférence et à sa préparation soigneuse.

La conférence ne peut réussir qu'à une seule condition : que soient respectés les intérêts de tous les Etats, ceux des Etats arabes comme ceux d'Israël. Il ne s'agit pas simplement de les réconcilier pendant une heure pour qu'une demi-heure

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

plus tard les armes aient à nouveau voix au chapitre. Il s'agit plutôt de créer au Moyen-Orient un système qui garantisse une paix durable et assure à tous les peuples qui habitent la région le respect de leurs droits souverains.

Nous sommes contre toute tentative faite pour jeter le doute sur le droit de l'Organisation de libération de la Palestine de participer à la conférence et d'y intervenir au nom du peuple palestinien. En tant que membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la RSS d'Ukraine déclare que la question de savoir qui doit représenter les Arabes de Palestine au cours du processus de règlement pacifique ne se pose tout simplement pas. Il a été répondu à cette question depuis longtemps par les Palestiniens eux-mêmes et par l'Assemblée générale des Nations Unies, organe international qui fait autorité. Pour ce qui est des spéculations à propos de divergences de vues qui existeraient au sein de l'OLP, l'inconsistance de ces rumeurs a été prouvée de façon convaincante lors de la dix-huitième session du Conseil national palestinien qui s'est tenue cette année en Algérie.

La délégation de la RSS d'Ukraine juge inadmissibles les tentatives faites pour empêcher la mission de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de participer aux activités de l'ONU. Ces initiatives sont incompatibles avec les efforts faits pour instaurer la paix au Moyen-Orient.

Les forces qui font obstacle à une solution politique au problème au Moyen-Orient doivent se voir opposer un front uni des partisans d'un règlement juste et pacifique.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

A cet égard, la nécessité de surmonter les désaccords arabes qui compliquent la situation revêt une importance particulière. La résolution et la constance sont nécessaires aux pays arabes pour coordonner les activités des peuples et régler les questions qui se trouvent au coeur du conflit arabo-israélien. Chacune de ces questions est indissociable des autres.

En effet, tout accord sur un règlement au Moyen-Orient devrait prévoir la création d'un Etat palestinien indépendant. On ne peut contourner cette question, car cela reviendrait à s'arrêter à mi-chemin et à ménager la possibilité de nouvelles effusions de sang. A cet égard, la RSS d'Ukraine se félicite de la façon - confirmée à la récente réunion d'Amman - dont les pays arabes envisagent un règlement au Moyen-Orient.

La paix au Moyen-Orient est indivisible. Tous les peuples de cette région ont un intérêt égal à la réalisation de la paix. En dernière analyse, il en va de notre intérêt commun, car le règlement de l'un des conflits régionaux les plus aigus répondrait à la tâche principale de notre organisation, en l'occurrence le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

La paix au Moyen-Orient ne peut être assurée que sur la base d'un règlement complet, juste et durable du conflit arabo-israélien. La RSS d'Ukraine est disposée à contribuer à ce règlement.

M. YUSOF (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Le Moyen-Orient reste encore le problème le plus explosif dans le monde. Depuis la création d'Israël, la Palestine et son peuple, ainsi que les Etats arabes voisins, ont fait l'objet de violences indicibles de la part du sionisme, qui découle de l'expansion israélienne et de la domination régionale.

En affirmant ses politiques, Israël a fait preuve d'un mépris total des principes fondamentaux des droits de l'homme et de la conduite internationale. La machine de guerre et la machine expansionniste d'Israël ont entraîné l'assujettissement des Palestiniens et l'occupation de territoires arabes. Sous prétexte de sauvegarder leurs soi-disant intérêts légitimes, les sionistes n'ont pas hésité à utiliser les méthodes les plus extrêmes pour terroriser la population des territoires occupés. Des millions de personnes, y compris des femmes et des enfants, sont victimes des politiques sionistes. Ces personnes ont été déplacées et se sont vues privées de tous leurs biens. Des méthodes ingénieuses et impensables de torture et de répression ont été utilisées pour perpétrer la domination systématique du peuple palestinien.

M. Yusof (Malaisie)

Cette brutalité a été en grande partie efficacement camouflée ou neutralisée par la manipulation des médias israéliens et de ses amis. Le manque d'objectivité de la presse internationale eu égard à la question de Palestine dans certains pays occidentaux est le symbole de la collusion de leurs intérêts avec les mécanismes de propagande israéliens. Ceux qui ont la malchance d'être des voisins d'Israël vivent quotidiennement sous cette couverture de désinformation et de tromperie et on dit que même les Israéliens sont consternés par cet écran de fumée.

Nous regrettons d'avoir à noter qu'Israël n'aurait pas réussi dans ses politiques s'il n'avait reçu l'appui de certaines grandes puissances qui ont exploité la situation pour promouvoir leurs propres intérêts. Nous ne pouvons accepter de tels intérêts dans le contexte du monde contemporain. Nous ne pouvons donc les accepter comme légitimes. Pendant plus de 40 ans, l'Organisation des Nations Unies a discuté de la question du Moyen-Orient. Au centre de cette question se trouve l'Etat d'Israël, son asservissement de la Palestine, son agression contre les territoires arabes. C'est la réalité flagrante actuellement au Moyen-Orient. Et pourtant, les motivations d'Israël et de ses alliés proches remontent à l'époque médiévale. Ce carrefour essentiel des civilisations est encore dominé par un conflit médiéval de morale. Telle est la profondeur du cynisme qui caractérise le conflit du Moyen-Orient.

Derrière cet énorme camouflage, il y a la longue liste des agressions israéliennes contre le peuple de Palestine et d'autres pays arabes. Les Nations Unies connaissent bien tous les détails des horreurs perpétrées par Israël dans ses tentatives d'imposer sa domination. Nulle part, dans les annales de l'humanité, les vecteurs de cynisme n'ont été plus fertiles qu'au Moyen-Orient, en Israël. Nous avons des récits de première main de pays qui tiennent tête directement à Israël et aux machines militaires qu'il a créées. Nous avons reçu les témoignages de Palestiniens qui ont fait preuve d'un courage et d'une endurance remarquables dans leur refus d'être asservis.

Nous sommes également saisis des rapports successifs du Secrétaire général, y compris son rapport excellent et détaillé de cette année (A/42/714). Nous avons beaucoup apprécié les rapports du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les efforts du Secrétaire général de notre organisation et ceux du Président du Comité pour la paix et la justice au Moyen-Orient méritent toutes nos louanges.



M. Yusof (Malaisie)

Depuis la première inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, des résolutions ont été adoptées sur la question du Moyen-Orient, sur les activités de maintien de la paix des Nations Unies, sur la situation dans les territoires occupés ou sur le problème des réfugiés palestiniens et sur la question de Palestine elle-même. Israël a été condamné à maintes reprises pour ses agressions et ses violations des droits de l'homme. Il a été reconnu que la collaboration stratégique entre les Etats-Unis et Israël a encouragé Israël à poursuivre ses politiques agressives et expansionnistes. C'est le principal facteur de l'instabilité régionale au Moyen-Orient. Cette "alliance stratégique" est en fait une impasse, absolument contraire à l'objectif de la paix mondiale, car elle nie la poursuite de l'harmonie régionale. Ma délégation rejette donc les fondements de cette "alliance stratégique". C'est une politique égoïste aux raisons douteuses en cette ère moderne. La collaboration entre Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud illustrerait peut-être le mieux l'aspect médiéval des motivations d'Israël, qui constituent la base de l'"alliance stratégique".

Face à la condamnation internationale, Israël est resté méprisant et arrogant, parce qu'il a confiance dans l'appui de certains pays qui en sont encore aux craintes et aux préjugés médiévaux, du fait peut-être de leur sentiment de culpabilité qu'exploitent les sionistes.

Il est curieux de voir qu'au moment où les pays se précipitent dans la civilisation de l'ère spatiale, ils se sentent bien peu sûrs d'eux quant à leur condition présente. Par conséquent, ce sont eux qui doivent chercher à se donner de l'assurance sur le seuil de l'histoire médiévale. Ce profond sentiment d'antagonisme a mené Israël à renforcer sa mainmise sur les territoires occupés grâce à des mesures de répression qui ont encore augmenté les souffrances des habitants de ces territoires. Les activités des colons israéliens, tout particulièrement des groupes d'autodéfense, dans les territoires occupés, sont dues à la haine et non pas à l'insécurité. Cette haine exigera inévitablement l'annexion permanente de territoires.

La Malaisie condamne vigoureusement la violence accrue manifestée par Israël. Nous sommes très inquiets de l'intensification des mesures de répression, dans le cadre de la politique dite de la "main de fer". C'est une politique de haine et non pas d'insécurité. Les dirigeants d'Israël doivent cesser d'empoisonner les

M. Yusof (Malaisie)

esprits de la population israélienne avec la haine d'anciennes craintes et d'anciens préjugés. On ne peut nier que les haines collectives sont une force puissante d'autodestruction.

Nous sommes consternés devant la profanation des lieux saints de Jérusalem. Cette violation prouve qu'Israël ne cherche même pas à respecter les préoccupations spirituelles des autres religions; c'est aussi un exemple de l'animosité historique fondamentale des politiques nationales et internationales d'Israël. C'est le sionisme sous sa forme la plus primitive.

M. Yusof (Malaisie)

Cette situation intolérable, qui a été créée par Israël, exige l'attention la plus urgente de la communauté internationale. Il faut accorder la plus haute priorité aux efforts destinés à garantir un règlement global, durable et juste du problème du Moyen-Orient. La Déclaration de Genève sur la Palestine de septembre 1986 et les résolutions 38/58 C et 41/43 D des Nations Unies ont jeté les bases d'un règlement négocié. L'espoir d'une paix permanente réside également dans la solution des conflits moraux comme dans celle de leurs manifestations politiques. Cela, de toute évidence, repose sur la volonté de toutes les parties concernées de se libérer des craintes, préjugés et haines du passé, d'où la sagesse qui sous-tend la proposition d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. La plupart des parties concernées appuyant l'idée de la conférence, il revient donc tout particulièrement à Israël et aux Etats-Unis de s'engager dans ce processus sans plus de faux-fuyants. Il faut absolument que l'OLP, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, participe à cette conférence sur un pied d'égalité avec toutes les parties concernées. Le Secrétaire général n'a pas ménagé ses efforts pour faire de cette conférence une réalité. Nous le prions instamment de poursuivre ses efforts; et nous demandons aux Etats-Unis et à d'autres de lui accorder un appui sans réserve.

La situation dans les territoires occupés a empiré. Non seulement le refus d'Israël de se conformer aux résolutions pertinentes adoptées à cet égard souligne l'urgence et la nécessité de la conférence internationale, mais encore on ne saurait tolérer plus longtemps la détention et l'emprisonnement arbitraires des Arabes et des Palestiniens qui luttent pour l'autodétermination et la libération de leurs territoires. La communauté internationale réproouve les desseins tortueux qui se profilent derrière les changements apportés par les Israéliens dans la démographie des territoires occupés. Il faut mettre un terme à ces changements avant qu'ils ne deviennent si profondément implantés qu'on ne puisse les corriger.

Le monde doit surveiller avec vigilance les abus auxquels se livrent les forces d'occupation israéliennes. Cela se fait maintenant non seulement à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité mais également à la Commission des droits de l'homme et au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés.

M. Yusof (Malaisie)

La tragédie humaine et les injustices qui sévissent en terre de Palestine frappent surtout les réfugiés palestiniens. Ils vivent depuis des générations dans des camps sous le patronage de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ou dans des camps installés dans les pays arabes voisins. Leur sort reste l'une des préoccupations essentielles de la communauté internationale. Comme il est reconnu dans la résolution 41/69 A de l'an dernier, ni le rapatriement ni l'indemnisation des réfugiés, prévus au paragraphe 11 de la résolution 194 (III), n'ont encore eu lieu. On note également très peu de progrès dans le programme approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 513 (VI) portant réintégration des réfugiés soit par le rapatriement, soit par la réinstallation. Pour aggraver encore ces difficultés, l'UNRWA se heurte au problème des contributions en baisse pour couvrir des dépenses qui ne cessent de croître.

L'intransigeance d'Israël, encouragée dans une grande mesure par ses alliés, est au cœur de l'instabilité qui règne au Moyen-Orient. Le meilleur espoir qui s'offre dans la recherche d'une solution serait d'entamer le processus du dialogue qui doit prendre la forme d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Ma délégation demande à tous ceux qui critiquent cette idée d'offrir maintenant leur appui à cette proposition. Nous leur demandons de mettre fin au cycle de la violence, aux souffrances et au déplacement du peuple palestinien. Nous demandons l'éradication des craintes, préjugés et haines du passé et le retour au bon sens dans la région. Notre souhait le plus sincère est que le peuple de Palestine puisse retourner encore une fois dans sa patrie et exercer son droit à l'autodétermination.

M. KORHONEN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement de la Finlande est profondément préoccupé de ce que l'on n'ait pas réussi à trouver une solution à l'ensemble des problèmes et conflits qui affligent le Moyen-Orient. Ils représentent l'une des menaces les plus persistantes à la paix et à la sécurité internationales. Les bases d'un règlement pacifique sont bien connues; elle ont été posées il y a bien longtemps par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui sont quasi universellement reconnues. Un règlement pacifique et durable ne peut se réaliser que par le biais de négociations. L'acquisition de territoires par la force est inadmissible; par conséquent, Israël doit se retirer des territoires occupés depuis 1967. Tous les Etats de la région,

M. Korhonen (Finlande)

y compris Israël, ont le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force.

La question de Palestine demeure au cœur du conflit du Moyen-Orient. Il n'y aura pas de solution durable à cette situation tant que ce problème ne sera pas résolu. Il faut donc prendre des dispositions pour que les Palestiniens puissent exercer leurs droits légitimes, notamment leur droit à l'autodétermination. Cela présuppose leur droit de participer aux négociations sur leur avenir dans le cadre d'un règlement global du conflit. La Finlande considère toujours l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme le représentant le plus autorisé des aspirations nationales des Palestiniens.

La série d'actes illégaux commis par Israël constitue l'un des principaux obstacles au règlement du conflit du Moyen-Orient. Israël a poursuivi sa politique de colonies de peuplement, étendu sa juridiction au territoire syrien des hauteurs du Golan et continue de prendre des mesures pour modifier le statut de la ville de Jérusalem. Le Conseil de sécurité a désavoué tous ces actes. Une fois de plus, la Finlande s'associe à la communauté internationale pour les condamner. Quant à la Rive occidentale et à la bande de Gaza occupées, la tension y demeure intense. Il en résulte plus de violence et plus de souffrances encore pour la population civile.

Le Liban est, lui aussi, victime des problèmes fondamentaux qu'engendre le conflit du Moyen-Orient, tant nationaux qu'internationaux, politiques que religieux et culturels. La Finlande en appelle une fois de plus à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de recourir à la violence. L'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du Liban doivent être respectées. Toutes les troupes étrangères doivent être retirées et l'autorité libanaise sur le territoire libanais doit être restaurée dès que possible.

Conformément à sa politique de neutralité, la Finlande adopte une position équilibrée et conciliatoire sur les diverses questions controversées touchant le conflit du Moyen-Orient. La Finlande entretient de bonnes relations avec toutes les nations intéressées, y compris toutes les parties directement impliquées dans le conflit. Nous avons fermement l'intention de poursuivre cette politique, qui nous a permis de rendre des services dans l'intérêt de la paix dans la région. La Finlande participe à toutes les activités de maintien de la paix des Nations Unies actuellement en cours au Moyen-Orient, dans le cadre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de la Force des Nations Unies chargée du dégage-

M. Korhonen (Finlande)

(Moyen-Orient) (FNUOD) et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Nous considérons que les opérations de maintien de la paix sont un élément essentiel des services des Nations Unies à l'appui des efforts vers une solution pacifique du conflit. Malgré les circonstances peu satisfaisantes dans lesquelles les troupes de la FINUL doivent opérer, la Force joue un rôle essentiel en allégeant les souffrances de la population civile et en assurant des conditions plus propices aux efforts de paix négociée.

La Finlande est heureuse que l'idée d'une conférence de la paix sur le Moyen-Orient soit de plus en plus appuyée au sein de la communauté internationale. Des efforts intensifs s'imposent désormais pour aboutir à un accord sur les principes ainsi que sur le mandat de cette conférence. Après 40 ans de violence, nulle part ailleurs un règlement durable n'est plus nécessaire que dans la région troublée du Moyen-Orient.

M. TANASIE (Roumanie) : Au début de la présente session de l'Assemblée générale, ma délégation a diffusé comme document officiel les considérations et les propositions de la Roumanie, du Président Nicolae Ceausescu, relatives aux principaux problèmes de la vie internationale, ainsi qu'aux voies de leur règlement conformément aux intérêts et aspirations de paix, d'indépendance et de progrès de tous les peuples du monde. Le document souligne que les conflits, les états de crise et de tension existant dans diverses régions du monde n'ont guère diminué, mais, au contraire, se sont aggravées, engendrant de nouvelles menaces pour la sécurité et la stabilité du monde contemporain.

L'inquiétude manifestée devant ces menaces prend également en considération la situation de crise au Moyen-Orient qui s'aggrave de plus en plus chaque année et constitue un danger permanent pour la paix, la sécurité et la coopération internationales.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient qui a été soumis à la considération de l'Assemblée générale exprime d'une manière très claire cette réalité préoccupante, en soulignant que :

"Malgré cet intérêt de longue date de l'Organisation et malgré les nombreuses résolutions adoptées depuis 1947, aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, la population de la région a subi d'incessantes souffrances et a connu cinq guerres majeures. Des dizaines de milliers de vies ont été sacrifiées et le conflit demeure explosif, avec des ramifications non seulement pour la région elle-même, mais aussi pour la communauté internationale tout entière". (A/42/714, p. 11)

L'état de confrontation qui persiste au Moyen-Orient et toute l'évolution du conflit israélo-arabe confirme la vérité historique selon laquelle la paix et la sécurité ne sauraient être bâties ni garanties par la menace ou l'emploi de la force et par la négation du droit d'autres peuples à l'existence libre et à l'indépendance.

Il est donc grand temps que tous les Etats Membres assument leurs responsabilités politiques et morales pour que l'ONU, dont le rôle essentiel est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, puisse agir avec plus de fermeté pour réaliser une solution globale, juste et durable à ce conflit, notamment par la convocation, le plus tôt possible, d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies.

M. Tanasie (Roumanie)

La Roumanie s'est prononcée constamment et d'une manière ferme pour une solution politique au Moyen-Orient qui garantisse une paix globale, juste et durable dans cette région. Sur la base de sa position de principe, à savoir que l'occupation des territoires étrangers par la force est inadmissible, la Roumanie a affirmé dès le début que pour être juste et durable toute solution de paix au Moyen-Orient implique, avant tout, le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967. Mon pays se prononce de même contre les actes d'Israël visant l'annexion d'une partie du territoire syrien, les hauteurs du Golan. La Roumanie demande le retrait total et inconditionnel des troupes israéliennes du sud du Liban afin de permettre à ce pays de réaliser une large réconciliation nationale des forces politiques internes pour la garantie de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Liban.

Une solution de paix dans la région réclame également, comme un élément essentiel, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit à la création de son propre Etat. Il est évident qu'on ne parviendra pas à une paix globale, juste et durable si on ne résout pas la question de Palestine, qui constitue le coeur du problème au Moyen-Orient.

En même temps, nous estimons que pour répondre aux intérêts et aux aspirations légitimes des Etats et des peuples du Moyen-Orient toute solution doit assurer la garantie du droit à l'existence indépendante et à la souveraineté de chaque pays de la région, ce qui permettrait d'établir des relations de coopération, de confiance et de respect mutuel entre tous les Etats et les peuples de cette région.

Désireuse d'apporter sa contribution à la promotion d'une solution politique aux problèmes du Moyen-Orient, la Roumanie a proposé encore en 1978 la convocation d'une conférence internationale de la paix sous les auspices des Nations Unies.

L'évolution de la situation de cette région depuis cette année, les efforts déployés par beaucoup d'Etats et les Nations Unies ont démontré sans équivoque que la seule voie d'aboutir à une solution du problème est l'organisation de la conférence. Voilà pourquoi mon pays a appuyé la résolution de l'Assemblée générale 41/43 D du 2 décembre 1986, qui a fait sienne l'idée de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous l'égide des Nations Unies.

Comme les débats de la présente session l'ont montré et comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général consacré à la situation du Moyen-Orient, il y a un consensus de plus en plus large dans la communauté internationale sur le fait que



M. Tanasie (Roumanie)

la convocation d'une conférence de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, offre les meilleures conditions pour négocier avec succès un règlement global du conflit existant dans cette zone.

Dans l'esprit des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, à une telle conférence de la paix devront prendre part toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, les membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres Etats intéressés, qui désirent participer et peuvent apporter une contribution à la recherche d'une solution de paix.

Vu l'urgence de la convocation de la conférence de la paix, nous estimons qu'une exigence qui s'impose en priorité est la mise en place rapide du Comité préparatoire chargé de prendre les mesures nécessaires à l'organisation de la conférence.

Comme notre délégation l'a déjà déclaré auparavant, il ne faudrait pas manquer la chance historique de restaurer la paix dans la région tellement mouvementée et éprouvée du Moyen-Orient. Plus que jamais des efforts accrus sont nécessaires de la part de tous les Etats de la communauté internationale, afin d'arriver sans retard à la convocation de la conférence de la paix sur le Moyen-Orient. Tous les pays doivent s'efforcer de dépasser leurs divergences et de trouver par la voie des négociations et du dialogue entre les parties concernées les solutions appropriées conformément aux intérêts vitaux des peuples de cette partie du monde.

La délégation roumaine donne une haute appréciation aux activités déployées par le Secrétaire général de l'ONU pour la recherche des solutions au problème complexe du Moyen-Orient.

Nous estimons qu'il serait particulièrement important d'associer davantage le Secrétaire général des Nations Unies, avec l'appui de tous les Etats, aux efforts pour convoquer sans retard la conférence de la paix sur le Moyen-Orient. L'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer, comme nous l'avons souvent dit, un rôle plus actif dans les efforts dirigés vers la solution du conflit du Moyen-Orient, d'autant plus que l'Assemblée générale a déjà créé le cadre pour qu'une négociation d'ensemble soit engagée et pour aboutir à une paix juste et durable dans la région, ce qui répondrait pleinement aux espoirs et aux aspirations des peuples de cette région, ainsi que tous les peuples du monde.

En ce qui la concerne, la Roumanie est résolue à continuer de déployer tous les efforts pour contribuer à une solution globale et durable des problèmes au Moyen-Orient, à l'instauration d'une paix juste dans la région, à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

M. SEVILLA BOZA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : La situation au Moyen-Orient a toujours été une question hautement prioritaire pour l'Assemblée générale, car cette région qui subit tant de bouleversements est depuis toujours une source de tensions et d'inquiétudes pour le monde entier.

Notre organisation a déployé beaucoup d'efforts pour résoudre le problème de la région, mais ils n'ont pas jusqu'à présent permis de jeter les bases d'une solution juste et durable. Il convient de rappeler la résolution 3236 (XXIX) par laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé les droits inaliénables des Palestiniens, y compris le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté et le droit au retour et au recouvrement de leurs biens. Il a également été rappelé à la communauté internationale que les résolutions 181 (II) et 194 (III), adoptées en 1947 et en 1948 respectivement, doivent être appliquées. Dans la première de ces résolutions, l'Assemblée reconnaissait le droit du peuple arabe de Palestine à un Etat indépendant en Palestine.

Nous rappelons ces résolutions importantes car le Nicaragua, comme l'écrasante majorité des pays du monde, est pleinement convaincu qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient ne peut être instaurée que si le peuple palestinien peut exercer ses droits inaliénables. Par conséquent, toute solution doit respecter ces droits.\*

De même, il est fondamental de tenir compte du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Par conséquent, toute solution doit être fondée sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestinien occupés.

Il y a une semaine, dans cette salle, M. Farouk Kaddoumi, chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), nous a rappelé les souffrances de son peuple. Il nous a également rappelé que cette année marquait le vingtième anniversaire de l'occupation par Israël de l'ensemble du territoire de Palestine. Depuis lors, le peuple palestinien ne peut pas exercer ses droits fondamentaux qui sont garantis par divers instruments internationaux, notamment les Conventions de Genève de 1949 relatives aux territoires occupés. Israël a même

---

\* M. Cañete (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

M. Sevilla Boza (Nicaragua)

refusé d'envisager l'application de ces instruments dans les territoires palestiniens occupés, car il n'a nullement l'intention de s'en retirer. Au contraire, Israël cherche à donner une certaine légitimité à l'occupation de ces territoires en multipliant les colonies de peuplement dans les territoires occupés, en annexant de nouveaux territoires, en confisquant des terres et en appliquant des sanctions collectives aux habitants légitimes de ces territoires.

L'oppression et la terreur, les maisons détruites, les arrestations massives, les expulsions des dirigeants, les déportations, les fermetures d'universités, d'institutions et d'écoles, les attaques contre les camps de réfugiés, les villes et même certains centres religieux, tout cela fait partie de la vie quotidienne du peuple palestinien. De plus, on essaie délibérément de modifier l'infrastructure économique de façon à la rendre dépendante de l'économie israélienne de façon permanente.

En agissant ainsi, Israël viole de façon flagrante les normes du droit international et tous les principes de la Charte de notre organisation, à laquelle Israël doit son existence même.

Manifestement, cependant, Israël ne serait pas à même de défier la communauté internationale et de violer constamment les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sans l'appui inconditionnel des Etats-Unis dans tous les domaines. Cet appui ne nous étonne pas, mais il devrait inquiéter les peuples épris de paix et de justice. Les Etats-Unis, en encourageant les actes d'agression armée et de déstabilisation et les embargos économiques contre les peuples et les gouvernements qui s'efforcent d'obtenir leur totale libération, sont devenus le principal promoteur du terrorisme dans le monde. Ils sont derrière l'annexion illégale des territoires arabes. Ils sont derrière le terrorisme et la répression dans les territoires arabes occupés. Ils sont derrière l'invasion du Liban et les attaques constantes contre ce pays, les massacres de Sabra et Chatila et les tentatives faites pour exterminer le peuple palestinien. Ils empêchent le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités, en vertu de la Charte de notre organisation, en abusant de leur droit de veto pour prévenir l'adoption des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte, ce qui est le seul moyen de mettre fin à ce génocide politique.

M. Sevilla Boza (Nicaragua)

L'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient doit être fondée sur le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés et sur la garantie des droits nationaux du peuple palestinien, dans le cadre d'une conférence internationale de la paix, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 38/58 de l'Assemblée générale.

Les pays arabes ont exprimé leur véritable désir d'instaurer la paix dans la région. Nous pourrions mentionner ici la récente Conférence arabe au sommet, tenue à Amman, où les Etats arabes ont déclaré qu'ils considéraient la conférence internationale comme le moyen le plus approprié de parvenir à la paix. Cette conférence au sommet a également rejeté tout règlement qui ne comprendrait pas le retrait total d'Israël des territoires arabes et palestinien occupés et qui n'assurerait pas le plein exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous notons avec satisfaction qu'il existe un appui croissant à la convocation d'une conférence internationale. Des groupes importants de pays ont soutenu cette idée. Outre le Mouvement des pays non alignés qui, depuis quelque temps déjà la défend de façon ferme et résolue, la Communauté économique européenne a fait des déclarations importantes.

Les travaux effectués par le Secrétaire général de notre organisation méritent toute notre gratitude et nous souhaitons qu'il continue ses efforts pour assurer la convocation de cette conférence.

Enfin, il est certain que les peuples du Moyen-Orient, notamment le peuple palestinien, les peuples d'Afrique australe et les peuples d'Amérique centrale, ont tous un ennemi commun et que leur lutte pour l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'autodétermination et la justice est la même.

Nous tenons à réitérer une fois de plus que l'unité est essentielle pour faire face à ce problème. Appuyons les aspirations des peuples du monde à une paix juste et durable.

Notre peuple et notre gouvernement réaffirment leur attachement solidaire au peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, et nous sommes aux côtés de tous les peuples de la nation arabe soeur dans leur lutte pour la paix, qui est également la nôtre.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : La Pologne suit l'évolution de la situation au Moyen-Orient avec un vif intérêt et une profonde préoccupation. La cause sous-jacente du conflit au Moyen-Orient a été reconnue depuis longtemps par la communauté internationale. Dans sa déclaration la plus récente à ce sujet, la résolution 41/162 A, l'Assemblée générale a réaffirmé sa conviction que la question de Palestine est l'élément central du conflit du Moyen-Orient et qu'une paix d'ensemble, juste et durable ne peut être instaurée dans la région sans le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

Depuis l'adoption de cette résolution, la situation au Moyen-Orient s'est détériorée, notamment à la suite des actions d'Israël contre la population civile dans les territoires arabes occupés. Israël y a introduit un régime juridique distinct et une administration militaire. Il confisque des biens et des terres et il a largement recours à des arrestations préventives et à la déportation de personnes qui le gênent. La population palestinienne est privée de protection au travail et ne jouit pas du droit à une rémunération appropriée et à la sécurité sociale. La grève générale de la population palestinienne du 24 juin 1987, demandant l'égalité de droits, confirme que la situation ne s'améliore pas.

Par ailleurs, il y a certains événements encourageants qui indiquent qu'on appuie de plus en plus l'idée de convoquer rapidement une conférence internationale de la paix conformément aux dispositions de la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, que l'Assemblée générale a réaffirmées dans sa résolution 41/43 D du 2 décembre 1986.

Outre l'attachement de longue date des pays socialistes, y compris la Pologne, à un règlement global, juste et durable du conflit au Moyen-Orient, grâce à des efforts collectifs, avec la participation de toutes les parties intéressées, une forte impulsion a été donnée à la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient par le Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'il ressort clairement de la Déclaration de Harare du Comité des neuf pays non alignés sur la Palestine adoptée lors de la réunion des ministres des affaires étrangères du Comité des Neuf, tenue à Harare les 14 et 15 avril 1987.

Nous nous félicitons également de l'appui exprimé par le Conseil des ministres de la Communauté européenne dans sa déclaration du 23 février à la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, ainsi que de la déclaration des

M. Noworyta (Pologne)

ministres des affaires étrangères des 12 Etats membres de la Communauté économique européenne (CEE) en date du 13 juillet 1987. L'appui à la conférence existe également dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), ainsi qu'il ressort du communiqué commun de la vingtième réunion ministérielle de l'ANASE tenue les 15 et 16 juin 1987.

Les parties arabes au conflit accordent une haute priorité à l'idée d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies et les chefs d'Etat et de gouvernement des pays arabes réunis à Amman ont réitéré une fois de plus leur appui à la convocation de cette conférence.

Compte tenu des espoirs renouvelés de voir le Conseil de sécurité assumer un rôle plus efficace et plus important dans le règlement des situations de conflit, ma délégation a pris note avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur les consultations avec les membres du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, où il est notamment dit ce qui suit :

"... contrairement à ce qui s'était passé les années précédentes, aucun des membres du Conseil ne s'est opposé en principe à l'idée d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies."

Cette note optimiste cependant est mitigée par une autre observation selon laquelle

"... des divergences de vues subsistaient quant à la forme que devrait revêtir une conférence." (A/42/277, par. 3)

Ce qui est encore plus grave, ainsi que le dit le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, c'est que

"Malheureusement, on n'a pu encore obtenir l'accord de toutes les parties sur le principe d'une conférence internationale" (A/42/1, p. 4)

Apparemment, la tâche principale maintenant est d'obtenir l'accord de toutes les parties intéressées sur l'idée de la conférence. Cela sous-entend qu'on abandonne toute tentative d'accord séparé ou de mise en oeuvre de plans unilatéraux de règlement du conflit qui ne prennent pas en considération les droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous félicitons le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour faire accepter l'idée d'une conférence sur le Moyen-Orient et nous partageons son opinion selon laquelle

"il faut continuer à tout prix à rechercher un règlement d'ensemble par la voie de négociations auxquelles toutes les parties participeraient sous les auspices des Nations Unies." (A/42/1, p. 4)

M. Noworyta (Pologne)

Depuis longtemps, la Pologne soutient qu'une solution globale, juste et durable du conflit du Moyen-Orient n'est possible que sur la base de la restitution des territoires arabes occupés, du respect du droit de tous les peuples à l'autodétermination, y compris l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et d'une sécurité égale pour tous les pays de la région.

La Pologne est disposée à coopérer de façon constructive et à contribuer concrètement aux efforts en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient, ainsi qu'en témoigne notamment la participation de la Pologne à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement (FNUOD). Par conséquent, nous appuyons l'initiative de convoquer la conférence internationale sur le Moyen-Orient car, comme M. Orzechowski, Ministre des affaires étrangères de la Pologne, l'a dit à l'Assemblée générale le 2 octobre 1987,

"il ne saurait y avoir de monde sûr sans règlement pacifique des conflits régionaux." (A/42/PV.22, p. 33)

M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Je suis heureux de faire cette intervention au nom des deux parties du Yémen, le sud et le nord.

L'Assemblée examine aujourd'hui la situation au Moyen-Orient après avoir récemment traité la question de Palestine. Cet ordre chronologique n'a rien d'étonnant. Il s'agit d'une question une et indivisible, celle du conflit arabo-israélien, qui remonte à 70 ans et découle de la Déclaration Balfour, faite par le Secrétaire britannique aux affaires étrangères. Les autorités du Mandat britannique ont coopéré avec l'Agence sioniste lui permettant de faire un coup d'Etat démographique en Palestine en organisant une émigration juive sur une large échelle et en intégrant des immigrants dans les colonies agricoles, ce qui par la suite a pris une dimension militaire et ouvert la voie à l'expansion des activités de l'organisation terroriste sioniste et à la création de l'entité militaire.

Le conflit arabo-israélien a commencé dès 1947 lorsque la Déclaration Balfour a abouti à la création d'un Etat juif dans certaines parties de la Palestine. Les Nations Unies ont joué un rôle dans cette création en adoptant la résolution de partage légitimant ainsi l'Etat juif qui, dès le premier jour, n'a cessé de défier la communauté internationale.

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

Outre les hauteurs du Golan et les parties du sud du Liban, Israël occupe aujourd'hui toute la Palestine.

L'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions à propos du conflit arabo-israélien. Un consensus international, auquel seuls Israël et les Etats-Unis d'Amérique sont opposés, est apparu sur le conflit et sur la nécessité d'une solution durable. Ce consensus international peut se résumer ainsi :

Premièrement, la question de Palestine est au coeur du conflit arabo-israélien. La question du Moyen-Orient en constitue le cadre. Aucune paix juste et durable ne saurait être réalisée en dehors d'une solution globale qui tienne compte à la fois de la question palestinienne et de son contexte arabe plus large.

Deuxièmement, il ne saurait être question de fragmenter le conflit arabo-israélien et de rechercher des solutions partielles qui consisteraient à ne traiter que certains aspects du conflit et à ignorer les autres. Une telle approche ne saurait mener à la paix ou mettre un terme à l'état de guerre.

Troisièmement, une paix juste et durable ne pourra être instaurée tant qu'Israël ne se sera pas retiré des territoires arabes occupés et tant que le peuple palestinien ne pourra exercer ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit de retour, son droit à l'autodétermination et son droit à créer un Etat indépendant sur son sol national.

Enfin, quatrièmement, les circonstances sont maintenant propices à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, en vue de rechercher une solution globale et durable au conflit arabo-israélien dans tous ses aspects, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), le seul représentant légitime du peuple palestinien.

Les Etats arabes ont fait part de leur position sur ce consensus international. Lors des conférences arabes au sommet qui se sont tenues successivement à Fès, à Casablanca et, récemment, à Amman, les Etats arabes ont exprimé leur soutien total à l'option pacifique pour résoudre le conflit arabo-israélien, par la convocation d'une conférence internationale de la paix. En outre, les pays arabes ont prié instamment les membres du Conseil de sécurité de soutenir de tout leur poids l'idée de convoquer une conférence internationale. Par ailleurs, le Conseil national de Palestine, qui s'est réuni récemment à Alger, a



M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

donné sa bénédiction à l'idée d'une conférence internationale et a déclaré que l'OLP était disposée à y participer.

Cependant, le consensus international sur la nécessité d'une conférence internationale de la paix pour résoudre le conflit arabo-israélien d'une façon globale et durable se heurte toujours à la position inflexible d'Israël, qui consiste à rejeter les solutions pacifiques; qui plus est, Israël poursuit sa politique basée sur l'expansionnisme et la violence et impose par la force des armes des situations de fait accompli. Israël a annexé Al Qods Al Charif et les hauteurs arabes syriennes du Golan, au mépris des résolutions des Nations Unies. Israël a resserré sa mainmise sur les territoires arabes occupés par la création de colonies de peuplement et par l'extension de celles qui existent déjà sur la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et sur les hauteurs du Golan. Israël a poursuivi ses actes de revanche et de répression contre les Palestiniens, de même qu'il continue à pratiquer une politique non dissimulée destinée à évincer les Palestiniens et à augmenter l'émigration juive en Palestine, aux fins de modifier le caractère démographique de ces terres.

Plutôt que de se joindre au consensus international clair, qui s'est cristallisé au cours de l'année écoulée, et de donner un élan nouveau au processus de paix, les Etats-Unis d'Amérique ont adopté l'attitude israélienne et continuent à créer des obstacles et à poser des conditions impossibles, dans le seul but de tuer dans l'oeuf l'idée d'une conférence internationale. Tantôt ils refusent la participation de l'OLP à la conférence; tantôt ils se déclarent plutôt favorables - en fait, ils insistent même - à des négociations bilatérales directes. En réalité, les Etats-Unis ne veulent pas d'une conférence internationale, car une conférence internationale serait contraire à leur politique qui est d'exclure le Conseil de sécurité de tout processus de paix, afin qu'ils puissent continuer dans le rôle de médiateur unique, un rôle qu'ils ont déjà assumé en signant les accords de Camp David.

Il est devenu tout à fait clair qu'en s'obstinant à fragmenter le conflit, en persistant dans le rôle d'unique médiateur et en exprimant leur préférence pour des solutions sélectives et partielles, les Etats-Unis essaient d'échapper au consensus international. Les Etats-Unis ne sont pas désireux de voir la paix s'instaurer au Moyen-Orient. Ce qu'ils veulent, c'est renforcer, promouvoir les intérêts américano-israéliens, tels qu'ils sont reflétés dans l'accord d'alliance stratégique entre Tel-Aviv et Washington.

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

Il n'est donc pas étonnant dès lors que les Etats-Unis, tandis qu'ils font obstacle aux efforts de paix internationale, doublent leur aide économique et militaire à Israël pour permettre à celui-ci de poursuivre sa politique d'expansion et de fait accompli.

Les tentatives faites pour échapper au consensus international en fragmentant le conflit arabo-israélien et en rejetant le mécanisme capable d'assurer une solution globale, grâce à une conférence de paix internationale, a en fait pour objet d'ignorer la question de Palestine qui est pourtant au coeur même de la crise et d'ignorer l'OLP, qui représente tous les secteurs et toutes les catégories du peuple palestinien en Palestine et à l'extérieur. Les manoeuvres israélo-américaines ont pour objet de nier tout rôle à l'OLP à la conférence internationale et de trouver un autre moyen de représenter le peuple palestinien. Tout cela s'accompagne bien sûr d'une campagne de propagande bruyante destinée à noircir l'image de l'OLP et à accoler l'étiquette de terrorisme à la résistance nationale menée contre l'occupation et pour l'exercice, par le peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination.

On peut trouver des preuves de cette campagne dans les dernières mesures de harcèlement de l'OLP adoptées par le Gouvernement américain pour interdire les activités palestiniennes d'information aux Etats-Unis. Cela a été fait sur la requête du Premier ministre israélien et au service de la machine de propagande sioniste aux Etats-Unis. De cette façon, l'opinion publique américaine n'a pas pu être en mesure d'évaluer par elle-même la tragédie du peuple palestinien qui languit sous l'occupation israélienne.

A un autre niveau, les Etats-Unis s'attaquent aux gains diplomatiques réalisés par l'OLP, sous la forme d'une reconnaissance accrue par la majorité des peuples et à réduire sa large représentation dans la plupart des capitales. Les tentatives faites actuellement pour fermer la mission d'observation de l'OLP auprès des Nations Unies et pour en réduire les activités montrent, une fois de plus, que les Etats-Unis sont opposés non seulement à la lutte légitime que mène le peuple palestinien pour gagner son indépendance et sa liberté, mais également à la diplomatie palestinienne qui recherche un règlement pacifique dans le cadre des Nations Unies. La tentative de fermer la mission d'observation de l'OLP auprès des Nations Unies s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par les Etats-Unis pour tuer dans l'oeuf la conférence internationale de la paix.

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

Bien entendu, les Etats-Unis font peu cas de leurs obligations juridiques en vertu de l'Accord entre l'ONU et les Etats-Unis relatif au Siège de l'ONU. Ainsi, les Nations Unies ne servent pas les intérêts ou les objectifs de la politique étrangère des Etats-Unis, comme c'était le cas en 1947 lorsqu'elles ont adopté la résolution sur le partage de la Palestine.

Les chances de convoquer la conférence internationale de la paix, qui serait une première étape sur la voie d'une solution globale au conflit arabo-israélien, subissent les répercussions positives et négatives de l'atmosphère internationale qui règne à l'heure actuelle. Des solutions unilatérales ou ponctuelles se présentent chaque fois qu'il y a des tensions ou des affrontements sur le plan international, comme cela s'est produit au début des années 80 lorsque tous les efforts déployés en vue de mettre au point un système de coopération internationale en vue d'instaurer la paix dans le Moyen-Orient ont été suspendus. Il en va de même des autres foyers de tension régionaux. La possibilité d'une coopération internationale et les chances de résoudre les conflits régionaux s'améliorent lorsque l'on met un terme aux tensions et qu'on leur substitue une atmosphère internationale positive. Nous attendons donc avec espoir la réunion au sommet qui doit se tenir à Washington D.C. au début de la semaine prochaine entre les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique. Nous espérons que cette réunion contribuera à réduire les tensions internationales et qu'elle ouvrira de nouvelles perspectives de coopération internationale en vue de régler les conflits régionaux, y compris le conflit arabo-israélien. Nous espérons également que cette réunion bénéficiera de l'attention voulue afin que la conférence internationale de la paix puisse voir le jour en 1988.

M. DJOUDI (Algérie) : Un des défis majeurs auxquels notre organisation est confrontée depuis les premiers jours de sa création est, sans conteste, celui posé par le conflit du Moyen-Orient. Ce conflit, qui secoue cette partie si sensible du monde depuis quatre décennies et qui, en permanence, met en péril la paix et la sécurité internationales, bénéficie dans les circonstances présentes d'une grande opportunité pour son règlement définitif.

Il est en effet reconnu par la communauté internationale que la question palestinienne est à l'origine de la crise du Moyen-Orient, tout comme il est incontesté que le dénouement de l'une doit être nécessairement couplé avec la solution de l'autre. Il est aussi admis que la satisfaction du droit du peuple

M. Djoudi (Algérie)

palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant est la seule voie d'un règlement juste et définitif et qu'elle conditionne l'instauration d'une paix durable et authentique. Quarante années d'évolution de cette crise, loin d'infirmes cette donnée essentielle, en ont, tout au contraire, confirmé et accru la validité politique.

De la même manière, la communauté internationale est plus que jamais acquise à l'idée d'une solution urgente de la crise du Moyen-Orient car, avec en moyenne une guerre tous les 10 ans, cette crise a amplement démontré par sa persistance et son aggravation qu'elle est de nature à échapper à tout contrôle. Des développements périlleux ne cessent d'exacerber cette situation et contribuent ainsi à l'entretien d'un climat d'instabilité et d'insécurité. Dans cette spirale de la tension, le risque d'une conflagration majeure est loin d'être conjuré. C'est, en effet, dans le recours délibéré à cette dialectique de la violence que le régime de Tel-Aviv exploite tout ce qui peut alimenter son intransigeance et servir sa prétention à occulter l'élément central qui est le fait palestinien.

Ayant parfaitement perçu ces entraves au retour de la paix, les Nations Unies ont convenu d'un traitement de cette crise par la convocation, sous leurs auspices, de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

L'acceptation de son principe et de sa convocation ont recueilli un consensus international à l'exception de l'entité sioniste. Reconnaisant la responsabilité qui leur incombe au sujet de la question de Palestine, qui demeure au coeur de la crise du Moyen-Orient, les Nations Unies se sont engagées activement dans ce processus de maturation de la conférence internationale. De ce point de vue, le Secrétaire général des Nations Unies a grandement mérité de la communauté internationale pour son dévouement, notamment lors des consultations exploratoires tant avec les membres permanents du Conseil de sécurité, qu'avec les parties concernées.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité qui paraît animé d'une nouvelle détermination à l'endroit de certaines situations conflictuelles, doit pouvoir assumer la plénitude de ses responsabilités envers une crise qui a intimement impliqué l'Organisation des Nations Unies depuis ses origines. De leur côté, réunis à Amman, les pays arabes ont fait leur le principe d'une conférence internationale et réaffirmé l'impératif de la participation de l'OLP sur un pied d'égalité.

M. Djoudi (Algérie)

Si l'objectif de cette conférence est bien de régler justement et durablement la crise du Moyen-Orient dans sa globalité, elle doit nécessairement se voir conférer le pouvoir et, par là même, aux Nations Unies, de solutionner la question de Palestine par la satisfaction des droits nationaux du peuple palestinien, y compris la création de son Etat indépendant et d'assurer l'évacuation des territoires arabes occupés, y compris Al Qods. On ne saurait dès lors tenir pour un cadre valable et crédible, une simple conférence qui servirait d'ombrelle et qui occulterait l'essence même de la crise du Moyen-Orient.

Le rejet sioniste du principe même de la conférence internationale, accompagné d'une accélération de la colonisation des territoires arabes occupés est hautement révélateur d'une stratégie d'obstruction à la paix. Ainsi, la politique des faits accomplis prend l'ampleur d'une colonisation systématique des territoires arabes occupés par la décision d'appliquer un programme prévoyant l'installation de 30 000 nouveaux colons sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza au cours des mois prochains. A cela, il faut ajouter qu'Al Qods connaît déjà l'afflux de 100 000 colons. Ce déferlement de colons expulsant les Palestiniens de leurs terres et les dépossédant de leurs biens procède de l'objectif de modifier radicalement les caractères physiques et la composition démographique des territoires occupés.

Sur sa terre occupée, comme dans son exil, le peuple palestinien est la victime d'une guerre totale, dont l'objectif est de détruire son identité et d'annihiler sa volonté d'existence. Une puissante entreprise de harcèlement aux dimensions multiples agresse jusqu'à son patrimoine culturel et son héritage historique dans une tentative acharnée de dépersonnalisation et de déculturation. Dans le même temps, les opérations de bombardements des camps palestiniens au Liban participent d'une même stratégie visant à briser sa résistance.

De la même manière, le Liban et le Golan sont voués aux pratiques quotidiennes de l'hégémonie sioniste dans la région. Dans le Golan syrien, victime d'une annexion condamnée par notre organisation, les populations syriennes subissent toutes les formes de persécution et s'opposent avec détermination à l'entreprise de désarabisation. Au Liban, une décennie d'agression et d'ingérence a causé la division d'un pays, l'occupation de sa partie sud, la ruine dans Beyrouth, des massacres et des souffrances indicibles du peuple libanais et des réfugiés palestiniens.

M. Djoudi (Algérie)

S'il y a dans la conjoncture présente des signes évidents d'une volonté internationale de règlement du problème du Moyen-Orient, l'attitude réfractaire du sionisme laisse d'ores et déjà planer une hypothèque sur le processus de paix défini par l'Assemblée générale.

Au regard du déni du droit qui n'a que trop duré au Moyen-Orient et des menaces qu'il fait peser sur la préservation de la paix et de la sécurité internationales, il est un devoir urgent pour la communauté des nations de faire prévaloir sa volonté de paix, une paix juste, globale et définitive en faisant aboutir son initiative de convocation de la conférence internationale sur le Moyen-Orient.

Voilà pourquoi il importe au plus haut point que notre organisation et, singulièrement, le Conseil de sécurité, n'épargne aucun effort pour lever les obstacles qui empêchent sa tenue, dans l'intérêt des peuples de la région et de la paix et de la sécurité dans le monde.

M. KARIM (Soudan) (interprétation de l'arabe) : La situation au Moyen-Orient est devenue un point inamovible à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis de nombreuses années. C'est que, à notre sens, on n'est pas parvenu à trouver une solution juste et durable au problème palestinien, or le monde a reconnu unanimement qu'il s'agit là de la cause principale de conflit qui sévit au Moyen-Orient.

La détérioration constante de la situation dans cette région, l'échec de tous les efforts de paix, ont contribué à accroître l'inquiétude internationale face au danger que pourrait recéler cette détérioration, notamment au vu de l'intransigeance israélienne qui brave tous les appels internationaux lui demandant de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien.

Le régime israélien sioniste a prouvé par son comportement qu'il est un régime hostile à la paix et qu'il est la seule voix dissonante dans le consensus international. Ceci a été réaffirmé par les nombreuses résolutions adoptées par notre organisation internationale qui se sont heurtées au mépris et au refus de l'entité sioniste.

L'intransigeance persistante de cette entité qui brave la volonté de la famille des nations va certainement entraîner une nouvelle détérioration de la situation au Moyen-Orient et des affrontements sanglants et meurtriers. Il faut justement que la famille des nations empêche cet état de choses et adopte toutes les mesures qui permettraient de contraindre Israël à se conformer à la volonté internationale et ce en adoptant les sanctions prévues dans la Charte des Nations Unies.

La poursuite de l'état de choses recèle de nombreux dangers et il s'agit là d'un examen sérieux auquel sont soumises notre organisation en tant que telle ainsi que sa crédibilité. Il faut donc qu'elle recouvre son efficacité. La conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties concernées ainsi que de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui est le seul représentant légitime du peuple palestinien est une requête formulée par les Etats arabes ainsi que par le peuple palestinien. C'est là une position constructive qui réaffirme notre volonté sincère de parvenir à une paix juste et durable au conflit au Moyen-Orient ainsi que l'a réaffirmé la famille des nations au cours de la Journée de solidarité avec le peuple palestinien et lors des rencontres de Genève ainsi qu'au sommet d'Amman. Il n'est pas possible d'instaurer une paix juste et durable dans la région sans un retrait israélien inconditionnel

M. Karim (Soudan)

et complet de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem. Il faut également permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à disposer de lui-même et d'édifier son état indépendant souverain sur son sol national, sous la conduite de l'OLP, son seul représentant légitime.

Israël, et sa réplique exacte : l'Afrique du Sud, représentent les foyers de tension les plus graves du monde. Ces deux régimes occupent par la force le territoire d'autrui, spolient les peuples légitimes du droit à vivre sur leur sol national, détiennent et tuent des enfants, des jeunes, des femmes et des vieillards. Ils s'en prennent aux Etats voisins et occupent une portion de leur territoire. Il existe de nombreux témoignages à l'appui de mes dires, on les retrouve au Liban, dans le Golan syrien, en Iraq, en Tunisie, en Angola, au Mozambique et en Namibie.

Quarante années se sont écoulées sans que l'on puisse faire triompher les droits de l'homme ou les résolutions de notre organisation internationale. Jusqu'à quand attendrons-nous et assisterons-nous impuissants à ces crimes qui demeurent impunis? Ceux qui se taisent devant la Commission des crimes sont encore plus coupables que ceux qui les ont commis. Les combats des peuples depuis l'aube de l'histoire ont montré que l'oppression et la barbarie ne peuvent jamais réprimer le combat légitime que mènent les peuples, que la volonté des peuples est invincible et que leurs requêtes sont imprescriptibles. Est-ce que le régime sioniste en Palestine est conscient de ces vérités? A ce propos, le poète arabe dit que "si jamais un peuple veut la vie, nul doute que pour lui le destin sera au rendez-vous, que les ténèbres se dissiperont et que les chaînes seront brisées".

Pour terminer, je voudrais rappeler que le Gouvernement et le peuple du Soudan épousent la cause de la lutte du peuple palestinien pour la libération et pour la restauration de ses droits spoliés. J'aimerais également, au nom du Gouvernement et du peuple soudanais, lancer de nouveau un appel à la communauté internationale pour qu'elle se montre à la hauteur de ses responsabilités et qu'elle puisse agir avec efficacité sans attendre que la situation au Moyen-Orient ne se détériore encore davantage.

M. MAITHA (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie de donner à ma délégation l'occasion de s'exprimer sur le point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale : La situation au Moyen-Orient.



M. Maitha (Kenya)

Bien que de nombreuses questions attirent notre attention et requièrent une discussion dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, il n'y a aucune question aussi fondamentale pour le problème du Moyen-Orient que la question palestinienne. Toute tentative de résoudre toute autre question sans traiter de la question de Palestine ne peut être qu'une solution provisoire tout au mieux. C'est dans cette optique que le Kenya appuie l'appel lancé pour trouver une solution globale au problème du Moyen-Orient, en tenant compte particulièrement du problème palestinien.

La position du Kenya est dictée par notre inquiétude devant la situation instable dans la région caractérisée depuis trop longtemps par des conflits et des tensions incessants.

M. Maitha (Kenya)

Bien que les Nations Unies aient essayé de résoudre le problème en 1947 et en 1948, quand le territoire de la Palestine alors sous mandat était divisé en un secteur arabe et en un secteur juif, cette tentative n'a pas amené la paix que l'on attendait. Le Plan de partage n'a jamais été pleinement appliqué dans tous les secteurs ainsi divisés. Il en est résulté des troubles incessants et le conflit que nous connaissons aujourd'hui.

En de nombreuses occasions, la situation instable qui règne dans la région a dégénéré en guerre entre les nations arabes et Israël et a parfois même sérieusement détérioré les relations entre certains Etats frères de la région. Cette situation instable s'est aussi traduite par des pertes humaines et matérielles importantes. La cause profonde de tout cela, même s'il y en a bien d'autres, est sans aucun doute le problème persistant du sort du peuple palestinien.

Ce peuple a été en partie arraché à sa patrie, à ses biens, obligé d'aller vivre en réfugié en terre étrangère. Ceux qui sont restés dans les territoires occupés sont toujours en butte au harcèlement, à l'oppression et à la répression. Les Palestiniens continuent à souffrir de l'humiliation de ne pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance et leur droit de retourner en toute sécurité dans leurs foyers et de recouvrer leurs biens. Tel est, selon nous, le coeur des problèmes actuels au Moyen-Orient, la cause profonde des tensions et des conflits dans la région.

Comme nous l'avons déjà dit, la question de Palestine est la cause des tensions et des conflits actuels au Moyen-Orient. Cette question exige une solution globale. Faute d'une telle solution, la situation dans la région continuera, pendant bien longtemps encore, à être marquée par des tensions accrues et des conflits incessants qui menacent les relations entre les Etats de la région. Nous espérons que les parties directement intéressées prendront conscience de l'ampleur et de la nature explosive du problème. Nous espérons en outre qu'elles entreprendront la recherche d'une solution durable et acceptable. Nous pensons que les parties peuvent désarmer les tensions en adoptant des positions modérées quant à une solution juste et durable.

La nécessité pour la communauté internationale de ne ménager aucun effort en vue d'un règlement pacifique du problème ne saurait être trop soulignée. De l'avis de ma délégation, la communauté internationale a une obligation à l'égard du peuple de Palestine et elle doit faire tout son possible pour arriver à un règlement global et pacifique de la question de Palestine.

M. Maitha (Kenya)

La communauté internationale doit continuer à souligner l'importance du respect du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par le recours à la menace ou à l'emploi de la force. Elle doit aussi réaffirmer encore et encore la nécessité pour tous les pays de respecter les principes régissant l'intégrité territoriale des Etats et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Le Kenya appuie ces principes internationaux et voudrait les voir respecter par toutes les nations. Le Kenya demande en conséquence à Israël de se retirer de tous les territoires occupés depuis la guerre de 1967 et de cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures du Liban.

Au fil des années, lorsque cette question a été débattue, des suggestions ont été retenues pour trouver des solutions éventuelles, mais les autorités israéliennes les ont toujours méconnues. Ma délégation voudrait souligner que les Nations Unies ont la responsabilité de veiller à ce qu'Israël respecte la volonté de la communauté internationale et permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

A cet égard, ma délégation est fermement convaincue qu'aucun pays ne devrait jamais pouvoir justifier son droit d'exister tout en niant ce même droit aux autres. Nous pensons que les droits légitimes des Palestiniens à l'autodétermination et à un Etat indépendant qui leur soit propre dans la région doivent se concrétiser. La réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien serait la clef d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur le droit égal pour tous les Etats de la région d'exister dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

En conclusion, il a été proposé dans certaines résolutions de l'Assemblée générale qu'une conférence internationale sur le Moyen-Orient soit convoquée. Le Kenya appuie cette proposition dans l'espoir qu'une telle conférence permettra de trouver une solution à tous les aspects du problème du Moyen-Orient. Nous regrettons toutefois de voir que certaines parties n'appuient toujours pas la tenue de la conférence. Il importe de noter que d'autres Etats qu'intéressent les efforts faits pour trouver un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient ont convenu d'oeuvrer de concert pour trouver une solution juste et pacifique à la crise et mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes. Nous prions instamment l'autre partie de faire preuve de compréhension et d'accepter des négociations dans le cadre de la conférence internationale proposée.

La séance est levée à 12 h 55.